



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 24 septembre 2018** à compter de **20h35**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est également présente :

Madame Nancy Corriveau, directrice générale

Est absente :

Madame Diane Soucy, greffière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Entente visant l'acquisition d'une partie du lot 3 848 031 - Autorisation de signatures

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la Loi sur les cités et villes.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

18-09-0313

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18-09-0314

**2.1 ENTENTE VISANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 848 031 -
AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire acquérir une parcelle de terrain en vue de poursuivre sa démarche de recherche en eau;

ATTENDU la proposition de vente en date du 20 septembre de la compagnie Le Maraîcher A. Barbeau & Fils Inc. d'un immeuble situé le long de la rue de l'Église, correspondant à un (1) acre (environ 43 560 pieds carrés) de terrain et un chemin d'accès, soit une partie du lot 3 848 031 pour un montant de 10 \$ le pied carré;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager seront prévus et réservés à cet effet dans un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi une entente avec la compagnie Le Maraîcher A. Barbeau & Fils Inc. visant l'acquisition d'une partie du lot 3 848 031 pour un montant de 10 \$ le pied carré, se détaillant comme suit:

- 5.00\$ le pied carré pour l'acquisition de l'immeuble
- 5.00\$ le pied carré à titre de dédommagement pour la perte de superficie de culture additionnelle due à la présence du puits

que l'offre d'achat soit conditionnelle à ce que la Ville soit satisfaite des résultats des essais de pompage et d'analyse de l'eau ainsi qu'à l'obtention des autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement d'un puits d'eau potable sur l'immeuble visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18-09-0315

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Nancy Corriveau, directrice
générale agissant à titre de greffière-
adjointe

APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
(Article 53 L.C.V.)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 octobre 2018

Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 octobre 2018.

Christine Tremblay, OMA
Directrice du Service des finances et trésorière